

**Conseil départemental du Calvados**  
**Session du 19 juin 2017**  
Décision modificative n°1 du budget 2017

\*\*\*\*\*

**Propos introductif du Président**

Mes chers collègues,

Passées l'élection, le mois dernier, d'un nouveau Président de la République et la composition d'un nouveau Gouvernement, en ce lendemain du second tour des législatives, chacun d'entre nous a sans doute en tête ce matin **tous les changements** qui ont récemment recomposé le paysage politique français ; et peut-être vous interrogez-vous sur la manière dont ils peuvent impacter notre collectivité départementale. J'y reviendrai, bien entendu, dans un instant.

Mais tout d'abord, en ouverture de notre session, comment ne pas avoir une pensée pour ces événements tragiques qui malheureusement, eux, **n'ont pas changé** au cours de ce printemps, mais se sont même succédé dans l'horreur ? Toute l'Europe est concernée. A Paris le 20 avril dernier sur les Champs Elysées en pleine campagne présidentielle, à Berlin, à Stockholm, à Manchester, à Londres, en Russie, **la tragédie est hélas commune** – sans citer les pays plus directement exposés où **les attentats** sont souvent bien plus fréquents et meurtriers encore : l'Irak, l'Égypte, l'Indonésie, l'Afghanistan, les Philippines...

A chaque fois, il y a des victimes innocentes et des dizaines de blessés – mutilés à vie, traumatisés, orphelins. Et un monde à panser.

La France en sait quelque chose, en particulier la Normandie et hélas dans l'intimité de son administration, notre propre collectivité. De nouveau, il nous semble être **doublement touchés** car notre compatriote, le caennais **Alexandre PIGEARD**, originaire de Colleville-Montgomery, a été assassiné à seulement 26 ans au début du mois...

Nous avons malheureusement **une autre raison** d'exprimer notre peine ce matin. Dans les premiers jours de mai, j'ai appris avec tristesse, le décès, à l'âge de 89 ans, **de notre ancien collègue André LEREBOURS**, maire de La Graverie, de 1959 à 1995, élu Conseiller Général, en mars 1979 et réélu en 1985 et 1992, sur le canton de Bénvy-Bocage. Il ne s'était pas représenté aux élections cantonales de 1998. Il aura, pendant toutes ses années d' élu local, su être, non seulement, un maire bâtisseur dans sa commune, mais aussi donner un

cap à ce territoire en **fédérant les forces du bocage** pour partager sa vision de l'avenir du canton.

André LEREBOURS était chevalier du Mérite Agricole, titulaire de la Médaille d'Honneur, Régionale, Départementale et Communale, échelon Or et de la médaille du Tourisme. Il avait été fait chevalier dans l'Ordre National du Mérite en 1996.

**Pour** Alexandre PIGEARD, pour sa famille et pour ses proches, et à travers eux **pour** toutes les victimes d'attentat en Europe et dans le monde, comme **pour** notre ancien collègue, André LEREBOURS, pour sa famille et pour ses proches, j'aimerais que nous prenions le temps de respecter **ensemble une minute de silence**.

Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

Sur un registre autrement **plus gai**, nous avons tous appris, à l'occasion de la promotion de Pâques, la nomination, sur proposition du Premier Ministre, de notre collègue **Bernard AUBRIL au grade de chevalier de la Légion d'Honneur**.

J'ai déjà eu l'occasion de féliciter personnellement le maire de Lisieux mais je souhaitais, comme le veut l'usage en pareilles circonstances dans notre maison, lui rendre publiquement cet hommage et lui dire, au nom du Département, toutes nos félicitations pour cette belle promotion : symbole de la reconnaissance de la Nation par son action d'élu inscrite dans la constance au service des Lexoviens, plus largement des Calvadosiens et peut-être particulièrement des habitants du Pays d'Auge.

Cette distinction lui donne désormais le droit de porter à la boutonnière le rouge de l'honneur, une nouvelle couleur puisque Bernard AUBRIL est déjà chevalier de l'ordre national du mérite mais également chevalier des Palmes académiques, au titre de son parcours dans l'enseignement.

Bernard a su, je le disais, dans le temps, puisqu'il est élu depuis 1983 au conseil municipal de Lisieux, sous l'œil j'imagine protecteur mais pas moins avisé de Sainte-Thérèse, honorer **à grands coups de pédales et de changement de braquet**, toutes les responsabilités qui ont été et sont toujours aujourd'hui les siennes.

Maire de Lisieux, capitale du Pays d'Auge, depuis 2001 et toujours réélu, il est conseiller général depuis 1992 et conseiller départemental donc depuis 2015.

Il a été président de la communauté de communes de L'intercom Lisieux- Pays d'Auge de 2003 à 2016 et est aujourd'hui 1<sup>er</sup> Vice-Président de la grande communauté d'agglomération Lisieux-Normandie.

Chacun connaît aussi bien sûr son engagement associatif et sportif dans le cyclisme, j'y faisais référence, et notamment au vélo-club Lexovien ; mais **Bernard a toujours préféré**

**l'écharpe tricolore au maillot jaune...** Quoique pour être un bon maire, il faut savoir aussi mouiller le maillot et faire la course en tête. Nous le savons tous.

Nous lui renouvelons donc nos très amicales et sincères félicitations, et cela mérite bien nos applaudissements !

\*\*\*\*\*

En ce lendemain des 11 et 18 juin, je voudrais **saluer ce matin tous ceux d'entre vous qui se sont impliqués dans les élections législatives**, soit en s'y portant directement candidat, soit en s'engageant pour soutenir ceux qui leur étaient chers.

La bienséance républicaine tout autant que mon plaisir personnel – *que je sais partager par la très grande majorité de notre assemblée* – m'invite tout d'abord à **féliciter très chaleureusement Sébastien LECLERC**, qui a été élu hier député de la troisième circonscription du Calvados, dite de Lisieux - Falaise.

Comme il l'a fait pour sa commune de Livarot, son intercommunalité où il a mené avec succès et avec un sens aigu de la gestion et du management public local, des dossiers souvent complexes, **il sera un député efficace**. A l'Assemblée nationale, il aura sans doute à cœur de rappeler, comme il s'est toujours appliqué à le démontrer par l'action, que le développement économique des zones rurales et que la revitalisation des centre-bourgs sont deux défis qui peuvent être remportés, pourvu de donner suffisamment de liberté et d'autonomie aux élus locaux.

Hélas, l'élection de notre collègue ne me fait pas oublier les autres circonscriptions du Calvados, et ce que doit être pour beaucoup leur déception et leur désarroi. Je le disais hier, **une élection peut parfois être cruelle**, surtout lorsque le choix des électeurs semble moins tenir aux valeurs, aux parcours, à l'engagement propre des candidats, qu'à une étiquette qui se trouverait être dans le goût du moment, de l'éphémère instant, et qui ne fait parfois que ripoliner le visage en vérité de vieux habitués de la politique, aux bilans, au demeurant, pas toujours exemplaires.

En dépit de toute l'énergie que beaucoup d'entre vous avez jetée, je le sais, dans cette élection, il est stupéfiant de voir que pour la première fois de la cinquième République, **l'abstention aura été majoritaire**. Il se dessine là une lassitude, une cassure dans la société française, qui confère au nouveau Président de la République une immense responsabilité. Celle de **réussir la réforme de notre pays** et de recréer les conditions pour que s'exprime de nouveau une démocratie de proximité.

Nous le savons désormais, le Président bénéficiera dans cette tâche d'une **majorité écrasante à l'Assemblée nationale**, avec ce qui n'est pas sans rappeler, pour ceux qui auraient la mémoire de leurs livres d'histoire, la Chambre bleu horizon au début du siècle dernier. Dans ces conditions, le Président et son Gouvernement n'auraient **aucune excuse si, la nécessaire, pour ne pas dire impérieuse, réforme de l'Etat ne progressait pas**.

Pour le reste, cette concentration des pouvoirs au sein d'un parti politique devenu hégémonique pose question. N'oublions pas que **le propre de la démocratie, c'est de débattre**. Or je ne suis pas sûr qu'il y ait demain beaucoup de débats dans la nouvelle Assemblée nationale, surtout si **sa majorité est caporalisée** comme le laissent entendre certains.

Beaucoup de **ces députés sont nouveaux**. Même si leurs parcours brassent des chemins pour le moins divers, ce sont des femmes et des hommes de bonne volonté – mais peu au fait de la fabrique de la loi. Or, il leur faudra très rapidement apprendre le métier de député et s'aguerrir, afin de **trouver la place qui leur revient** dans le rapport de force avec l'élite technocratique parisienne : c'est-à-dire le Gouvernement, les grands corps de l'Etat et plus généralement la haute administration, qui est pour sa part pérenne et très compétente.

Après 19 ans d'expérience parlementaire, avec le recul de ces années, je leur souhaite de garder toujours l'exigence de demander de véritables – *je dis bien, véritables* – études d'impact approfondies avant de voter une loi ; d'établir le bilan de chaque loi au bout de deux années et de supprimer celles dont l'évaluation ne serait pas satisfaisante ; de veiller à contenir l'inflation législative, pourquoi pas en supprimant une loi pour chaque nouvelle loi nouvelle.

J'aimerais leur transmettre ces conseils, car je m'interroge en réalité sur **ce que pourrait être le travail des parlementaires de demain**, dans un environnement pour eux souvent totalement nouveau et tandis qu'ils seront désormais coupés par la loi de tout exécutif local, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale, d'une entreprise ou d'une administration publique locale. C'est ce que j'appelle **le risque du « député hors sol »**, tenté de compenser son impossibilité à servir directement un territoire par une activité législative inflationniste.

Je souhaite enfin, à ce nouveau Gouvernement et à cette nouvelle chambre des députés, de reconnaître et de respecter ce qui devrait rapidement devenir une évidence. Cette évidence, c'est que faute probablement de pouvoir s'exprimer à leur niveau, et pour qu'elle ne s'exprime pas dans la rue, **la pluralité démocratique – évidemment vitale à notre République - sera désormais essentiellement incarnée par les territoires**, par les collectivités territoriales, par nous, au plus proche des citoyens.

\*\*\*\*\*

J'insiste sur ce point, car le respect des collectivités territoriales n'a pas franchement coulé de source au cours du précédent quinquennat. Pour le dire autrement, j'attends d'abord du Président Emmanuel MACRON qu'il fasse mieux que le précédent, à notre égard, mais en vérité je ne sais pas si cet objectif en est véritablement un, car je ne peux pas imaginer comment il pourrait faire pire.

Peut-être pensez-vous que je suis ici polémique. Je ne fais pourtant que relayer l'analyse unanime de l'Assemblée des Départements de France. Avec le bilan désormais

établi du précédent quinquennat et l'étude des comptes administratifs de 2016, les masques tombent. C'est ce que la presse spécialisée a appelé « **la fin des désinvoltés** » au moment de la dissolution de la majorité socialiste dans notre pays.

Tout au long de ces cinq dernières années, les prétendues dérives des finances locales ont été rudement stigmatisées. Or, **rien n'est plus faux**, sur le temps long, et comparativement à la trajectoire des finances de l'Etat. Je ne vais vous donner que trois illustrations, mais elles sont, vous allez le voir, édifiantes.

**La première**, c'est qu'au fil des 20 dernières années, les collectivités n'ont présenté que 9 années de « déficit », au sens de Maastricht, sans jamais dépasser 0,5% du PIB. De son côté, l'Etat a réussi le triste exploit d'aligner 20 budgets déficitaires d'affilée, 20 sur 20, en dépassant allégrement les 3% du PIB – au mépris des promesses faites en 2012.

**La seconde** illustration, c'est que le précédent Gouvernement s'est gargarisé d'avoir fait baisser les dépenses publiques de 6,9 milliards d'euros entre 2013 et 2017. Or, cette baisse provient, en totalité, je dis bien en totalité, de celle des dotations aux collectivités (!), les dépenses de l'Etat ayant progressé, elles, de 2,5 milliards (!). Tout l'effort a été supporté par les collectivités.

Enfin, **la troisième** illustration, c'est que selon l'INSEE, la dette publique a continué sa progression pour atteindre 2 147 milliards d'euros fin 2016, soit l'équivalent de 96% du PIB, en croissance par rapport à 2015. Mais que l'on ne s'y trompe pas : c'est d'abord la dette de l'Etat, pas celle des collectivités territoriales, puisqu'elles n'y contribuent, pour leur part, qu'à hauteur de 9%...

Autant dire qu'**alors que les collectivités ne pèsent que marginalement dans le déséquilibre des comptes publics de notre pays, c'est à elles à qui l'on aura demandé de faire tous les efforts ces cinq dernières années.**

En relevant cela, je n'ignore pas bien sûr que la réponse des collectivités a parfois été diversifiée. Nous ne l'avons pas fait ici, dans le Calvados, mais d'autres territoires ont décidé d'augmenter leur fiscalité locale. En particulier, en 2016, *et encore une fois ce n'est pas le cas ici dans le Calvados*, **plus du tiers des Départements ont dû augmenter leur taux de taxe foncière** sur les propriétés bâties en moyenne de 5,2%, soit la plus forte hausse observée depuis 10 ans.

Avaient-ils d'autres choix ? Cela, je ne le sais pas, et je respecte la libre administration de chaque collectivité, en faisant confiance aux élus locaux. En revanche, nous pouvons témoigner ensemble combien terribles ont été ces dernières années pour les finances départementales. D'un côté, il a fallu composer avec une baisse brutale des dotations de l'Etat (86 millions d'euros). De l'autre, il a fallu absorber des dépenses nouvelles, exogènes, s'imposant sans concertation aux collectivités. Rien qu'en 2016, le Conseil national d'évaluation des normes présidé, je vous le rappelle, par un Normand, Alain LAMBERT, a estimé à presque **7 milliards d'euros le coût des normes nouvelles pour les collectivités**. Du

jamais vu. 7 milliards d'euros ! On mesure là toute l'hypocrisie lorsque le Gouvernement disait en 2015 qu'il rendrait nul le coût des nouvelles normes s'appliquant aux collectivités territoriales. Nous le savons aujourd'hui, il n'aura finalement compensé ni le dégel du point d'indice de la fonction publique, ni la revalorisation forfaitaire du RSA, ni la prise en charge des mineurs non accompagnés, ni les normes nouvelles sur les bâtiments publics, ni le retrait de l'Education nationale de la maintenance informatique des collèges, et malheureusement, j'en passe.

Tout au long de ces cinq dernières années, on aura bien vu la désinvolture des dirigeants de notre pays, qui auront **joué des Départements en tentant de les disqualifier, puis de les supprimer, puis simplement de les asphyxier**, en pilotant au plus près la baisse de la dotation globale de fonctionnement de sorte à ponctionner très précisément la dynamique jalouée de notre fiscalité immobilière, sans aucune étude d'impact.

Dans ce contexte et, pour maintenir l'équilibre précaire de leurs budgets, les Départements ont dû réduire leurs dépenses d'équipement. On parle de -11,5% en 2016, après -14 à -15% en 2014 et 2015. **Nous-mêmes n'avons pas pu totalement échapper à ce mouvement**, mais n'en déplaise au précédent gouvernement, **les Départements se sont révélés formidablement résilients**, au point que leur santé financière est même parfois observée comme plus rassurante que celles des Régions.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, la situation reste très hétérogène parmi les Départements. D'un côté, *et nous ne faisons heureusement pas partie de ce lot-là*, 44 Départements sont en grande difficulté. Ils ont dû bénéficier d'un fonds de secours pour clôturer leur exercice 2016. De l'autre côté, des Départements ont bénéficié d'une **embellie pour partie conjoncturelle** (*je dis bien, conjoncturelle*) et ont spectaculairement rétabli leurs finances locales en 2016.

\*\*\*\*\*

C'est ce que démontre notre dernier **compte administratif**, dont l'examen sera l'un des moments forts de notre session d'aujourd'hui. Nous avons bénéficié d'une **conjoncture favorable**, avec une fiscalité immobilière avantageuse et un recul, assez inattendu, du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active. Le premier semestre 2017 montre que cette conjoncture tend à se prolonger, mais je vous alerte sur le fait qu'**elle reste réversible et précaire**. L'évolution incertaine de la courbe du chômage n'autorise aucun relâchement de nos efforts, tandis que le vieillissement exponentiel de la population dans les vingt prochaines années représente une véritable bombe à retardement pour les Départements. Il nous faut, comme je vous l'avais déjà dit, nous habituer à vivre durablement dans la contrainte.

Nous avons des raisons de croire que nous saurons naviguer dans ces eaux difficiles, car notre compte administratif 2016 ne fait pas que révéler comment nous avons bénéficié d'une embellie conjoncturelle, il rend également **manifestes nos efforts de gestion**. Nous

pouvons en mesurer l'impact et, *en nous comparant à ceux de notre strate*, dire que nous sommes **résolument l'un des Départements les mieux gérés de France**. Ce n'est pas rien, je vous invite à en être fiers, car c'est la récompense du travail de notre assemblée.

En moyenne, les dépenses de fonctionnement des Départements ont augmenté de +2,8% en 2016 ; nous avons su **contenir la croissance des nôtres à +1,6%**, tout en baissant nos dépenses courantes de -1,5%. En particulier, **fait historique** que jamais le Département n'avait connu auparavant, nous avons su contenir nos dépenses sociales, en net, à seulement +0,1% - *autrement dit à pratiquement les geler*, tout en gardant un niveau et une qualité de prestations sociales globalement supérieures à beaucoup d'autres Départements.

Nos efforts sur la maîtrise de la masse salariale sont également tangibles : alors que globalement les Départements sont déjà assez exemplaires en parvenant à maintenir leur croissance à +1,1%, en dépit du dégel du point d'indice, nous parvenons pour notre part à **faire bien mieux que la freiner**. En 2016, **nous avons su baisser notre masse salariale** de -0,6%, et cela aussi **c'est historique** dans l'histoire de notre collectivité.

En 2016, nous avons réussi à **nous désendetter de 18 millions** d'euros, et dans le cadre de notre première décision modificative, nous le ferons de nouveau pratiquement à la même hauteur cette année. Notre compte administratif illustre encore que **notre collectivité aura fait beaucoup mieux que de garantir l'équilibre**, puisqu'elle présente un solde nettement excédentaire, en dégagant une capacité de financement de plus de 20 millions. Nous avons aussi réussi à redresser notre épargne de manière considérable.

Alors devant l'ensemble de ces indicateurs, évidemment, **le rapport de contrôle de la Chambre régionale des comptes** ne trouve rien d'autres à redire, qu'à souligner notre gestion, je cite, « saine et maîtrisée » ainsi que **les bonnes pratiques chaque fois plus inventives de notre collectivité** et qui serviront à illustrer l'édition 2017 du rapport national de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales.

Quel est le secret de notre collectivité, **comment devient-on l'un des Départements les mieux gérés de France ?** Je suis convaincu que c'est la conjonction de trois ingrédients. D'une part, notre capacité à **établir une stratégie claire**, courageuse, déterminée et à porter une vision de long terme du Département. En second lieu, **l'implication de chacun**, notre assemblée bien sûr, mais aussi notre administration, exceptionnelle par son engagement, son sens du service public et sa cohésion interne. Sachez qu'il ne se passe pas une semaine sans qu'une autre collectivité n'appelle notre direction générale, pour se renseigner sur son organisation et ses outils : la direction de la modernisation de l'action publique, les champs de mutualisation avec les autres organismes publics locaux, le recrutement d'un acheteur, l'établissement d'un plan stratégique immobilier, la diffusion des méthodes innovantes de management et j'en passe. Enfin, le sérieux de gestion que nous pratiquons est bien dans la continuité de celle de mes deux prédécesseurs.

Reste que tous ces efforts ne sont évidemment pas une fin en soi. Ils doivent nous permettre de respecter notre engagement : **ne pas augmenter les impôts sur les ménages**, tout au long de notre mandature, contrairement à bien d'autres territoires et alors que ce qui n'est pas, vous le savez, la voie la plus facile. Ils doivent également nous permettre de **dégager des marges pour investir davantage**, que ce soit sur nos dépenses d'équipement courantes, ou sur les grands projets dont certains sont à l'ordre du jour de notre assemblée, comme l'aménagement numérique du Calvados et le développement de l'Axe Seine.

Au nouveau Gouvernement, à nos nouveaux députés, je demande de respecter et de reconnaître ce travail des collectivités. **Il est temps d'en finir avec les désinvoltes et les joueurs de Légo territorial** ; il faut que notre pays entre dans une ère de sincérité budgétaire et faire de ce quinquennat, non plus celui de l'organisation territoriale, mais celui du pilotage financier des collectivités territoriales, dans un cadre discuté avec elles. Pour tenir les objectifs de maîtrise des dépenses publiques locales et poursuivre les efforts parfois difficilement reconductibles qui ont déjà été les nôtres, **j'en appelle à davantage de liberté**, à un allègement des normes, à un droit d'expérimentation locale, à l'application du principe de subsidiarité et à la reconnaissance du rôle péréquateur et de proximité des Départements.

\*\*\*\*\*

C'est dans cet espoir que **nous avançons**, en continuant de dérouler notre plan de mandature. Dans un instant, Xavier CHARLES vous présentera **notre premier budget supplémentaire**, à travers lequel nous continuons d'organiser notre stratégie financière afin de pouvoir demain financer les grands investissements utiles au Calvados. C'est ainsi que nous proposons de renégocier partiellement notre dette et de nous désendetter de 20 millions d'euros ; mais aussi d'acheter certains de nos bâtiments afin de dégager, en année courante, près de 800 000 euros de fonctionnement sur l'économie des loyers.

Ces marges nouvelles vont nous permettre en particulier de porter notre **vision « Fibre Calvados 2022 »**, autre rapport très important de notre session et qui vous sera présenté par Olivier COLIN. C'est un dossier vous le savez difficile, parce qu'il est difficile dans tous les territoires et parce que nous en sommes encore aujourd'hui des défricheurs en France, mais aussi nous y sommes très attendus. Nous ambitionnons d'achever la phase 1 de notre projet, visant la couverture de 87% des foyers du Calvados, dès avril 2018 tout en modernisant l'architecture du réseau très haut débit, afin de tenir compte des évolutions technologiques depuis 2011. Nous ambitionnons également d'achever à peu près concomitamment avec notre mandature, les phases 2 et 3 du projet. Nous serons alors, au début des années 2020, le seul territoire français entièrement aménagé par un réseau de fibre optique jusque dans ses franges les plus rurales.

D'ores et déjà, notre volontarisme pour l'aménagement numérique est tangible. Le Calvados, il faut insister là-dessus, est **le troisième département français pour la couverture numérique**, après Paris et les Hauts-de-Seine, selon le classement établi par l'Agence



nationale du numérique fin 2016. Et vous imaginez bien, que le Calvados est autrement plus complexe et plus coûteux à aménager que Paris et les Hauts-de-Seine... Outre notre propre initiative publique, nous pouvons ici nous réjouir du remarquable travail d'Orange, sur ses fonds propres, dans l'agglomération caennaise, qui fait partie des 8 zones prioritaires nationalement pour cet opérateur ; ainsi que de la vision anticipatrice parmi les anticipateurs, de la communauté de communes de Cœur Côte Fleurie et de son Président je pense bien sûr à Philippe Augier.

**L'aménagement numérique du Calvados est donc en avance, largement,** devant le Val d'Oise, les Yvelines, l'Essonne, la Seine-et-Marne (*quand je vous disais que nous n'avions rien à jalouser à l'Île-de-France*). Il est aussi totalement exemplaire lorsque l'on sait qu'une quinzaine de départements métropolitains sont encore couverts aujourd'hui à moins de 2%.

Il y a pourtant urgence, partout en France, car il en va de notre compétitivité internationale et de notre cohésion sociale. Ainsi que le rappelait Sébastien Soriano, le Président de l'ARCEP, au colloque de l'AVICCA du 23 mai, **la France est classée 26<sup>ème</sup> dans une Europe qui compte 28 pays et bientôt 27...** Le nouveau Gouvernement doit se saisir d'urgence de cette question. C'est pourquoi, je me suis permis d'écrire au nouveau Secrétaire d'Etat au numérique pour l'inviter à voir ce que nous sommes en train de faire et de progressivement réussir dans le Calvados.

\*\*\*\*\*

Notre session, décidemment riche, va aborder bien d'autres sujets qui méritent votre attention, car ils sont pareillement décisifs pour donner corps au nouveau visage du Département. C'est le cas de l'adoption de **notre nouveau plan tourisme**, ainsi que de la **transformation de notre comité départemental du tourisme en une agence d'attractivité**, dont le spectre des missions va se voir progressivement élargi. C'est le cas également de la présentation de notre **nouvelle politique agricole**, qui est le fruit d'un très important travail mené au sein du G6 normand, par la concertation entre les cinq Départements et le Conseil régional.

Sans faire l'objet d'un rapport systématique, soyez convaincus qu'il y a bien d'autres dossiers susceptibles d'illustrer comment toute notre collectivité, et toute notre administration, est aujourd'hui **en mouvement**. J'ai en tête nos travaux sur l'élaboration du premier **Plan cheval** départemental et de la refonte de notre **Plan nautisme** que nous présenterons ensemble au second semestre ; le rapprochement des **systèmes d'information géographique** du Département et du SDEC qui sera à l'ordre du jour de notre commission permanente de vendredi ; le **séminaire pour réunir tous les EPCI** du Calvados ; l'étude sur **l'attractivité littorale du Calvados** et le recrutement en cours de notre premier directeur de la mer ; le travail sur la **nouvelle organisation de notre direction de l'autonomie**, selon une approche remarquée par les représentants du personnel et très mobilisatrice pour les agents directement concernés ; la co-construction entre nos agents de leur **première charte de**

**déontologie et d'éthique** et l'élaboration d'un **plan innovation et modernisation du Département.**

Ces dossiers et l'ordre du jour de notre session illustrent combien notre collectivité est aujourd'hui **résiliente, vivante, moderne, conquérante, audacieuse, nécessaire**. Elle prolonge se faisant l'élan et les valeurs que lui donnèrent **Michel puis Anne d'Ornano**, au service des Calvadosiens et des territoires du Calvados. Ils en auront été, depuis la décentralisation, les premiers Présidents, respectivement pendant 7 et 20 ans. Il nous est aujourd'hui permis de conférer le titre de **Président honoraire** du Conseil départemental du Calvados à Madame Anne d'Ornano, elle qui en porte l'âme et bien davantage. J'y suis, comme sans doute chacun d'entre vous, particulièrement sensible. Et si ce n'est pas le rapport le plus long de notre session, ce sera très certainement l'un des plus symboliques.

En souhaitant à chacun une bonne session de travail, je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

\*\*\*\*\*